



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 08/24 : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF A L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCES POUR LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE AUX ABORDS DE L'ABBAYE – LOT N°2 : ESPACES VERTS – SIGNATURE DU MARCHÉ 2023-07

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-2 alinéa 3
- La commune de la Roque d'Anthéron a pour projet l'aménagement d'une voie d'accès pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Abbaye de Silvacane. Il est nécessaire de faire appel à des entreprises pour procéder aux différents travaux.

APPROUVE l'attribution du marché relatif à l'aménagement d'une voie d'accès pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Abbaye de Silvacane – lot n°2 Espaces verts, à la société CALVIERE représentée par Monsieur William CALVIERE, en qualité de Président dont le siège est situé Mas de Coussoul Neuf – 71 route d'Entressen – 13800 ISTRES.

DIT que la commune règlera, pour la tranche ferme et la PSE, la somme de 25 020 € HT soit un montant TTC de 30 024 € correspondant à :

Tranche ferme : 22 520 € HT soit 27 027 € TTC

- PSE : 2 500 € HT soit 3 000 € TTC

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 21 février 2024



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le.....

Et de la publication ou notification le **29 FEV. 2024**